Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non limitrop. et Etrang. port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	1,50
Chronique locale	—	4,00

TEMPERATURE

Lille, le 11 janvier.

Minimum, nuit, abrité	— 7°
Minimum, nuit, découvert	— 8°
Surface du sol, 8 h. du matin	1°
A 1 mètre de profondeur	3°
De l'air à Bombay	— 0°
Maximum, jour, à l'ombre	— 5°
Maximum, jour, au soleil	— 0°
Etat hygrométrique (9 h. m.)	0°
Etat du ciel : Pluie.	
Direction du vent : S.	

Baromètre. — Le 11 janvier (8 h. du matin la pression était de 780 m/m. le 1er janvier (8 heures du matin), la pression est de :

Temps probable. — En France, le froid paraît devoir diminuer dans le Nord; un temps beau reste probable.

La liberté de conscience

à l'HOPITAL GÉNÉRAL de LILLE

Elle vient d'être violée, outragée, au dire d'un certain Will — manière toute prussienne de s'appeler Guillaume — qui veut tenir la gageure d'intéresser longuement, chaque jour, les lecteurs du « Réveil du Nord ».

Etre long, chaque jour, c'est facile : les fabricants de macaroni possèdent la recette.

Etre intéressant, c'est autre chose.

Quant à être vrai et de bonne foi, notre Will n'en a cure dès qu'il s'agit d'affaires de conscience et de religion. Ses notions sur ces deux points sont d'une pauvreté qui demande l'aumône.

Ce ne serait pas du luxe que d'être ferré en choses cléricales, quand on écrit dans le « Réveil du Nord », qui fournit à ses lecteurs une pâture quotidienne de curée, d'églises, de religieuses.

Donc, notre Will a jeté hier son dévolu sur l'Hôpital Général, où sont hospitalisés des vieillards hommes et femmes, et aussi des enfants, garçons et filles, jusqu'à leur majorité.

Il s'est passé, d'après notre chroniqueur, dans cet établissement, un fait digne des temps les plus terribles du ténébreux moyen-âge : trois filles, dont l'une a près de vingt ans, ont été séquestrées pour n'avoir pas voulu communier le jour de Noël.

Sur ce thème, ce citoyen, ami de la liberté et tout ébloui des lumières du XXe siècle, allonge sa prose pendant près de deux colonnes.

Il y entasse les racontars dont une pauvre malheureuse a fait confidence à un vieux de l'Hospice, et celui-ci, obéissant à son zèle de libre-penseur, s'est empressé de les insuffler au rédacteur anticlérical.

Est-il besoin de dire qu'il y a là un vilain tour joué au brave septuagénaire et que le jeune Will est tombé dans un panneau qu'aurait évité un gamin qui a quelque teinture de catéchisme.

Jamais, au grand jamais, ni les trois filles en question, ni aucune autre n'ont été forcées de communier et, par suite, il n'y a pas eu lieu de les punir, de les « séquestrer » pour ce motif.

Dans l'Eglise catholique, les sacrements sont librement reçus par les fidèles. Prêtres, religieux, religieuses, sont les premiers à proclamer, à réclamer, à assurer, sur ce point la plus complète liberté. On ne punit donc pas, on ne « séquestre » pas pour refus de communier.

La liberté de conscience est tellement respectée à l'Hôpital Général que va à la messe qui veut, n'y va pas qui ne veut pas.

Chaque dimanche, même parmi les jeunes filles, il y en a qui, volontairement, librement, sans crainte de punition, se passent de messe.

Mais enfin, dira notre français Will, il y a eu, ces jours derniers, trois grandes filles enfermées, « séquestrées » à l'Hôpital Général.

Pour indiscipline grave, oui ; pour avoir refusé de communier le jour de Noël, non, mille fois non !

Hélas ! La désobéissance violente, la rébellion ne sont pas chose inouïe parmi les jeunes pensionnaires.

Les « recueillies » de l'Assistance publique sont loin de constituer une élite et d'être des modèles.

Nos trois malheureuses donnaient le mauvais exemple, répandant le désordre parmi leurs compagnes. Il fallut sévir, et elles furent placées dans la « salle de discipline », c'est-à-dire dans le local connu, aménagé, approuvé, depuis longues années, par les administrations qui se sont succédé, connu aussi et autorisé par l'autorité officielle.

Faut-il grandement s'étonner des dégâts commis par les révoltées, et qui nécessitèrent de les isoler l'une de l'autre ?

Plaignons plutôt ces infortunées.

Placées au petit bonheur, ou plutôt au grand malheur, elles quittèrent leurs emplois pour s'asseoir au banc de la correctionnelle. Condamnées, elles firent leur peine à Douai, et, il y a un mois à peu près, on les ramenait à l'Hôpital-Général.

Et maintenant elles sont à la veille d'en sortir pour aller où... les mettre l'aveugle marâtre qui a nom l'Assistance publique.

Soyez surpris après cela des incidents sur lesquels le Will du « Réveil » s'appitoie avec une ignorance ou une mauvaise foi que rien ne saurait excuser.

Nous sommes à cent lieues de la communion forcée sous peine de séquestration.

Mais il y a des religieuses à l'Hôpital-Général, voilà qui exaspère la feuille maçonnique.

Eh bien ! que le « Réveil » le sache, la liberté de conscience est violée à l'Hôpital-Général, mais par les gens de la Libre-Pensée ; elle est violée au préjudice des mourants et des enfants, deux faiblesses dont les tyrans des Loges se font une triste gloire d'abuser partout où ils peuvent exercer leur influence.

Deux faits survenus en deux jours le prouvent amplement.

Le 19 novembre dernier eut lieu l'enterrement civil de René Soufflet. Ce pensionnaire avait fait, il y a quelques années, un testament d'après lequel il devait être enterré civilement.

A son lit de mort il déclara par devant témoins, parmi lesquels se trouvaient le président et le trésorier de la section de la Libre-Pensée établie dans l'Hôpital, qu'il veut recevoir les derniers sacrements et être enterré comme sa femme, c'est-à-dire religieusement. Çà ne compte pas : les libres-penseurs de l'établissement s'agitent ; l'Administration reste muette et les dernières volontés du malheureux sont foulées aux pieds : on l'enterre civilement.

Le second fait, c'est, le lendemain 20 novembre, l'enterrement civil de Monsieur Tourneur, inspecteur des enfants assistés.

Les jeunes pensionnaires, garçons et filles, sont forcés d'assister à cette cérémonie qui, pour tout catholique, est une injure à sa religion.

Concluons :

A l'Hôpital-Général, on ne force pas les filles à communier sous peine de cachot, pas même à aller à la messe le dimanche ; mais on force un vieillard à mourir sans sacrements et à être enterré sans prêtre ; on force des enfants catholiques à assister à une manifestation de la Libre-Pensée.

Nous protestons au nom de la liberté de conscience odieusement violée.

V. H.

***

L'article précédent était écrit lorsque, par la bienveillance d'un confrère, nous a été communiqué le texte de la rectification suivante adressée à la presse par la préfecture :

M. le Préfet du Nord a fait procéder à une enquête sur certains traitements rigoureux qui auraient été infligés à des pupilles de l'Assistance publique, hospitalisés temporairement à l'Hospice départemental.

Cette enquête a établi qu'à la suite d'actes signalés d'indiscipline commis par trois pupilles âgées de 20 ans ½, 18 ans et 16 ans, celles-ci furent mises dans la salle de discipline.

Cette salle n'est d'ailleurs qu'un dortoir aménagé comme les autres, isolée du quartier des enfants assistés. Ces trois pupilles démontèrent les serrures et se promenèrent à travers l'établissement. Une punition de cachot leur fut infligée par le service de l'Assistance publique ; l'une y resta deux heures, les deux autres y passèrent la nuit. On donna à chacune pour se coucher une botte de paille et trois couvertures. Elles reçurent des aliments chauds. Elles sortirent le lendemain matin et furent chacune placées dans un quartier différent.

Il n'y eut donc qu'une mesure disciplinaire rendue nécessaire par l'attitude de ces jeunes pupilles dont la conduite *est des plus mauvaises*. Chacune d'elles a été placée huit ou neuf fois et chaque fois a été renvoyée. Elles ont toutes trois été internées déjà au Bon-Pasteur, à Lille, et même à la maison cellulaire de Douai en vertu d'une ordonnance du Président du Tribunal. Sévèrement admonestées, elles ont promis de se bien conduire à l'avenir.

L'Administration de l'Assistance publique va tenter à nouveau de leur procurer une place.

Ce communiqué renforce ce que nous avons dit plus haut et se passe de tous commentaires.

ÉCHOS

CHOSES A LIRE

L'Encyclique « Pascendi » et l'Université Catholique de Lille, par Mgr Baunard, recteur.

La Morale moderniste (1er art.), par M. le professeur Chollet.

Le Décret « Ne Temere » concernant Les fiançailles et le mariage (1er art.), par Mgr A. Pillet, professeur honoraire de la Faculté de Théologie de Lille.

Etude Théologique sur l'Eucharistie (1re article), par J.-Fr. S. J.

L'Encyclique « Pascendi » et la censure des publications, par le chanoine H. Quillet, professeur de Théologie dogmatique.

Au Temps du Grand Schisme (1er art.), par le chanoine L. Salembier, professeur d'Histoire Ecclésiastique.

Documents sur le modernisme, par le chanoine H. Quillet.

Tel est le sommaire du 1er numéro de la revue mensuelle LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES. Il paraîtra mardi et sera envoyé gratuitement à tous les prêtres qui en feront la demande par l'envoi d'une simple carte à M. l'Administrateur, 15, rue d'Angleterre.

Abonnement : Un an, 12 francs.

RECOMPENSES AU DEVOUEMENT

Les récompenses suivantes sont accordées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'octobre 1907 :

Médaille d'argent de 1re classe.— M. Farlou, au Quesnoy.

Médaille de bronze. — Le jeune Louis Daems, à Bourbourg-Campagne.

Mentions honorables. — M. Boucherie, à Quesnoy-sur-Deûle ; M. Bodele, à Bailleul ; le jeune Charles Dufeur, au Quesnoy ; M. Delplace, à Seclin ; M. Auguste Lecat, à Lille.

Lettres de félicitations. — M. Hornez, à Saint-Amand ; M. Ducharneux, à Maubeuge ; M. Goudry, à Bergues ; M. Leanes, à Valenciennes ; M. Dusart, à St-Amand.

LES FORMALITES CIVILES DU MARIAGE

Depuis le 1er janvier de nouvelles dispositions sont en vigueur, conformément à la loi du 21 juin 1907. La majorité pour le mariage est fixée à 21 ans pour fils et filles ; l'acte respectueux est remplacé par une simple notification faite par un seul notaire, visée pour timbre et enregistrée sans frais ; après 30 ans, aucun consentement ni notification ne sont nécessaires.

Les publications orales, tombées en désuétude, sont supprimées. Une seule publication sera faite par voie d'affiche. Le mariage pourra être célébré au domicile de l'un des deux époux, domicile acquis par un mois de résidence et non plus six. Les chefs de Parquets peuvent, en des circonstances graves, dispenser de toute publication et même de tout délai.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

L'obit annuel sera chanté dans l'église paroissiale de Saint-Maurice, à Lille, à dix heures un quart, le mercredi 15 janvier 1908, pour le repos de l'âme de MM. Deprez Alban, négociant à Quesnoy-sur-Deûle ; Leroy-Dubois Florimond, cultivateur à Prémesques ; Lainé Emile distillateur à Loos ; Mallet-Becquet Emile, propriétaire à Lille-Fives ; Mulliez-Dewailly, négociant, conseiller d'arrondissement à Lannoy ; Desprez Julien, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle ; Gruson-Lefebvre, négociant à Seclin ; Nicole Désiré, architecte à Haubourdin ; Blondel Pierre-François, cultivateur à Verlinghem ; Rouzé Jules-Auguste, cultivateur, adjoint au maire à Willems ; Boutry Félix-Léon-Eugène, industriel à Lille, maire de Templemars ; Delattre Henri-Aimé, rentier, ancien maire d'Houplines, à Wez-Macquart ; Cauchetaux Henri-Charles, cultivateur à Ennetières-en-Weppes ; Dujardin François, ancien cultivateur, propriétaire à Avelin, membres du Comice agricole, décédés dans le courant de l'année 1907.

Des places seront réservées dans le chœur aux parents et amis des défunts.

— La réunion du Comice aura lieu, à l'issue de l'obit annuel, à onze heures précises du matin, à la Mairie, salle du Conclave, 1er étage, en face du Tribunal de simple police.

Ordre du jour. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Correspondance. — Installation des membres du bureau pour 1908. — Concours de 1908. — Admission des candidats présentés à la dernière réunion. — Présentations : M. Gaston Théry, cultivateur, marchand de graines de betteraves, à Faumont (Nord), présenté par MM. Wattelier et Le Vaillant fils. — Rapport de M. M. Caron, sur la question du lait. — Droits à mettre sur le Manioc.— Question du beurre (nomination d'une commission).— Lectures et propositions diverses. — Tirage de la tombola gratuite.

Les dispensés ecclésiastiques

RAPPELÉS INDUMENT vont être libérés

On sait qu'un certain nombre de prêtres avaient été rappelés à la caserne, le 15 décembre, pour faire un an de service.

La question fut portée au Conseil d'Etat.

L'avocat chargé de soutenir les réclamations des prêtres du Nord vient d'envoyer la dépêche suivante :

« Conseil d'Etat applique article 25 à toutes les dispensés et annule les ordres d'appel. »

Cet arrêt du Conseil d'Etat libère quatre prêtres du diocèse de Cambrai et plus de deux cents de France.

Les étrennes des Expulsés

Lille. — Anonyme, 20 francs. — Mme Durat, 20 fr. — Mme Gand, 10 fr. — Mme Benjamin Bernard, 20 fr. — Mlle Marie Scalbert, 20 fr. — Comtesse A. Housé de l'Aulnoit, 5 fr. — Pierre, Robert, Etienne Houzé de l'Aulnoit, 15 fr. — Deux anonymes de Quesnoy, 5 fr. — M. et Mme Ménard Schouttetten, 10 fr. — Pierre Ménard, 5 fr. — Anonyme, 20 fr. — Mme Devillers, 5 fr. — Anonyme, 10 fr. — Anonyme de Katia, 1000 francs.

Cambrai. — Anonyme, 5 fr. — Le docteur et Mme Dafflez, 20 fr. — Anonyme, 10 fr. — M. le chanoine Zapelier, 5 fr. — Mme Félix Petit, 10 fr. — Mlle de l'Orme d'Allincourt, 20 fr. — Mme Léon Duminil, 10 fr. — Mlle de Chauny, 10 fr. — Mlle Devred, 10 fr. — Mme Emile Moreaux, 10 fr. — Mme Albert de Brandt, 10 fr. — Mme Delleye-Scalbert, 20 fr. — Mme Alphonse Duverger, 25 fr. — Joseph Anne, Antoinette Duverger, 5 fr.

Tourcoing. — Mme Laurent-Hazebrouck, 5 francs. — M. Dessumps-Lamand, 5 fr. — Mme Delepouille-Jombart, 5 fr. — Mme Théodore Develey, 5 fr. — Mme Lehembre-Leiong, 5 fr. — Mme Lorthiant-Poulet, 5 fr. — Mme Maurice Cauillez, 20 fr. — Mme Jean Laurent, 20 fr. — Mme Roussel-Mullié, 10 fr. — Mme Philippe Desurmont, 10 fr. — Mme Achille Pollet, 10 fr. — Mme Amand Flipo, 10 fr. — Anonyme 3 fr. — M. Charles Deprest, 2 fr.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

De M. Ernest Hespel, rentier, ancien conseiller municipal de LA MADELEINE, vice-président honoraire de l'Harmonie municipale.

A TOURCOING de Mme Elise Deschamps, épouse de M. Henri Dhalluin, agent de police, décédée dans sa vingt-septième année.

Ses funérailles auront lieu lundi à huit heures, à Saint-Christophe.

A MERVILLE, de M. Achille Leridan, époux de dame Camille Maringarbe, membre du Conseil municipal de Merville et de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Hazebrouck, décédé le 9 janvier, dans sa 72e année. Cette mort atteint dans ses plus chères affections M. l'abbé César Loridan, curé de Bondues, au deuil duquel nous prenons une vive part.

Les funérailles auront lieu le lundi 13, à dix heures et demie.

On recommande aux prières des lecteurs de la « Croix », dont la défunte était une fidèle lectrice, l'âme de Mlle Léontine Blanckaert, présidente honoraire des Enfants de Marie, vice-présidente honoraire de la Conférence de St-Vincent de Paul de WORMHOUDT, pieusement décédée le lundi 6 janvier, dans sa 76e année et dont les funérailles ont eu lieu vendredi dernier en l'église paroissiale.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Samedi, à 11 heures, a été célébré, en l'église Saint-Christophe, à TOURCOING, le mariage de Mlle Jeanne Barrois, fille de M. Emile Barrois-Lepers, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, conseiller général et de Mme Barrois-Lepers, avec M. Henry Lemaire, industriel à Halluin, fils de M. Lemaire-Wanwynbergbe, d'Hasnon.

Une nombreuse affluence de parents et d'amis assistait à la cérémonie.

Le consentement des époux a été reçu par M. le chanoine Dictroq, doyen de St-Christophe, qui a prononcé une délicate allocution.

Les témoins de la mariée étaient MM. Emile Barrois-Sion, négociant, son frère, et Léon-Dalle-Barrois, industriel à Bousbecque, son beau-frère ; ceux du marié, Mlle Pauline Lemaire, sa sœur et M. Emile Dewez, propriétaire à Tourcoing, son cousin.

Pendant la cérémonie, M. Paul Deldyck, ténor solo des Crick-Sicks, a interprété un « O Salutaris » de St-Yves Bax et un « Sancta Maria » de Fauré. M. Depienne, basse, a chanté le « Pater » de Niedermeyer et un « Benedictus » de Morart. En duo MM. Deldyck et Depienne ont parfaitement rendu l' « Ecce Panis » de Dubois ; M. Edmond Diérickx, organiste de la paroisse, a interprété l' « Entrée nuptiale » de Samuel Rousseau, un andante de Wider et la « Marche du Couronnement » de Saint-Saëns.

Le cardinal Merry del Val a transmis aux jeunes époux une bénédiction spéciale du Saint-Père.

Samedi à midi, a été célébré, en l'église de LANNOY, au milieu d'une assistance des plus brillantes, le mariage de Mlle Jeanne Betremieux, fille de M. et Mme Betremieux-Pajot, avec M. Maurice Ledue, négociant, vice-président de la Fédération de la Jeunesse Catholique des cantons de Tourcoing, fils de M. et Mme Jules Ledue, de Tourcoing.

M. le Doyen a reçu le consentement des époux auxquels il a adressé, en termes touchants, de pieuses exhortations. Il a également donné lecture d'un télégramme accordant la bénédiction papale aux jeunes époux.

Les demoiselles du comité de l'école libre Sainte-Marie, dont Mlle Betremieux était la présidente, ont voulu rehausser l'éclat de la cérémonie par leur talent musical. A côté d'elles, Mme de Lacvivier-Mager, violoncelliste, s'est montrée véritable artiste dans son exécution de « Le Cygne » de Saint-Saëns.

Les orgues étaient tenues par M. Achille Plouvier, organiste de la paroisse, qui a joué avec âme quelques morceaux de son répertoire.

Nous adressons aux nouveaux époux et à leurs familles nos vœux de bonheur et nos sincères félicitations.

Le 9 janvier a été célébré à BRUXELLES, en l'église Saint-Servais, le mariage de Mlle Mathilde de Robaulx de Beaurieux, fille du comte de Robaulx de Beaurieux, ancien conseiller général du Nord, avec le comte Albert Gaumia de Bailleux, chef d'une des plus anciennes familles du Béarn.

La mariée fut conduite à l'autel par son frère, le comte H. de Robaulx de Beaurieux lieutenant aux chasseurs alpins, remplaçant son père, retenu malheureusement par une cruelle maladie.

Le consentement des époux fut reçu par le R. P. de Selines, oncle du marié, et la bénédiction apostolique apportée par M. le curé de Beaurieux.

Ce mariage unit une de nos plus anciennes familles du Nord, dont l'histoire se confond avec celle des Pays-Bas, et l'une des plus célèbres et plus aristocratiques familles du Béarn.

Nous apprenons les fiançailles de M. Gaston Hanicotte, fils de M. Léon Hanicotte, distillateur à BETHUNE, et de Mme Hanicotte, née Tacquet, avec Mlle Thérèse Pagniez, fille de M. Ernest Pagniez, brasseur à CAMBRAI, et de Mme Pagniez, née Charvet.

On annonce les fiançailles de M. Georges Fénart, fils de M. Fénart, industriel à LA GORGUE-ESTAIRES, et de Mme Fénart, née Vanhove, avec Mlle Louise Maton, petite-fille de Mme Maton-Matton, et de M. Gamblin-Wallart, et fille de M. et Mme Maton-Gamblin, propriétaires à NORRENT-FONTES.

Le Guide d'Action Religieuse

qui vient de paraître pour 1908, est en vente au prix de 3 fr. et de 3 fr. 40 franco, en notre Librairie, 1, rue des Sept-Agaches, Lille.

Université catholique

FACULTE DE DROIT

MM. Auguste Parmentier fils, avocat, et Duquesne, étudiants de la Faculté catholique de droit, viennent de subir avec succès devant la Faculté de Nancy le 2e examen de doctorat (Sciences économiques).

CONFERENCES DE M. LEROLLE SUR LA LOI SUR LE REPOS HEBDOMADAIRE

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Lerolle, député de la Seine, viendra donner prochainement à l'Ecole des Sciences sociales et politiques de l'Université Catholique, deux *conférences sur* la loi sur le repos hebdomadaire.

Ces conférences auront lieu dans une des salles de la Faculté de droit, rue François-Bacs, les mercredi 15 et jeudi 16 janvier, à cinq heures.

Nul n'était plus qualifié pour traiter ce sujet avec autorité, que le vaillant député catholique, dont l'énergique intervention à la tribune de la Chambre en faveur du principe du repos hebdomadaire, n'a certainement pas été oubliée.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Conférences aux jeunes filles

Mardi 14 janvier, à dix heures, rue de l'Orphéon, 20, Conférence par M. le chanoine Rohart, professeur à la Faculté de Théologie. — Les origines du Christianisme ; L'Egypte et la Bible (Projections).

LILLE

Le Dimanche à Lille

Journée du 12 janvier 1908

Solennité de l'Epiphanie.

POUR LES VOYAGEURS

A Saint-Maurice, première messe à cinq heures un quart.

A Sainte-Catherine, au Sacré-Cœur, à Notre-Dame de Consolation (Vauban), dernière messe à onze heures et demie.

A Saint-Pierre-Saint-Paul, dernière messe à onze heures quarante.

Dans les autres églises, dernière messe à midi.

Société d'Horticulture. — A cinq heures, au Palais-Rameau, assemblée générale.

Football. — A deux heures et demie, à l'Esplanade, match entre l'Etoile-Club lilloise (1) et le Junior-Athletic-Club de Tourcoing.

LES FUNÉRAILLES de M. Henri DESMET

Les funérailles de M. Desmet ont été célébrées hier matin, au milieu d'une assistance considérable.

Bien avant la levée du corps, avait commencé, dans la chapelle ardente, le défilé devant le cercueil, qui disparaissait sous une grande croix en fleurs naturelles.

Au moment de la levée du corps par M. l'abbé Walbert, vicaire de Saint-Maurice, entouré du clergé et de la maîtrise de la paroisse, une compagnie de sapeurs-pompiers a rendu les honneurs.

Le cortège s'est dirigé vers l'église par la rue des Fossés, la rue de la Vieille-Comédie, la rue Jean-Roisin, la rue Nationale, la Grand'Place, les rues des Manneliers, Faidherbe et du Priez, le parvis Saint-Maurice.

En tête, derrière le suisse, la croix et les acolytes, étaient portées deux grandes couronnes d'immortelles offertes par la ville de Lille et le Bureau de Bienfaisance et trois autres couronnes offertes par la famille.

Venaient ensuite la musique des sapeurs-pompiers, la maîtrise et le clergé.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Herland, administrateur du Bureau de Bienfaisance, Crépy-Saint-Léger et Duhourcq, adjoints au maire, Pialaine, administrateur des Hospices.

Aux premiers rangs marchaient MM. Charles Delesalle, maire de Lille ; Richard, secrétaire général de la préfecture, représentant le Préfet ; Tiron, vice-président du Bureau de bienfaisance ; Lemay, vice-président de la commission des Hospices ; le Conseil municipal de Lille ; les membres de la commission administrative du Bureau de bienfaisance ; les membres de la commission des Hospices.

Les premiers membres de la famille étaient MM. Louis Desmet, frère du défunt, accompagné de M. Louis Lefebvre, administrateur du Bureau de Bienfaisance, et Fernand Desmet, son neveu.

Dans l'assistance, on remarquait la présence de

MM. le général Robert, adjoint au gouverneur de Lille ; le colonel Breuillac, du 6e chasseurs ; le colonel de Lartigue, du 43e ; le lieutenant-colonel Comte, major de la garnison ; le commandant Boivin et le capitaine-adjudant-major Crombez, des Sapeurs-Pompiers ; Le Gall, trésorier-payeur général ; Dassonville, président du Tribunal civil ; de Baroulet, directeur des Postes et Télégraphes ; Melchior, consul de Belgique ; Wuillemin, vice-consul de Belgique ; Ledieu-Dupaix, consul des Pays-Bas ; Paul Meurisse, vice-consul de Norvège ; Prudhomme, juge au Tribunal civil ; le docteur Savary, inspecteur de l'Assistance publique; Bigo-Danel, Le Gonster, inspecteur général de l'exploitation des chemins de fer du Nord ; Faure, directeur de la Compagnie des tramways de Lille ; Hébert, inspecteur des Postes et Télégraphes ; Grimpret, ingénieur des ponts et chaussées ; Fever, chef de division à la Préfecture du Nord ; Guilbaut, conseiller d'arrondissement ; Fanyau, maire d'Hellemmes ; Aldebert, directeur du Mont-de-Piété ; Delédicque, président de la Chambre des notaires de Lille ; Cordamine, secrétaire-général de la Mairie de Lille ; Lallisse, inspecteur des Postes et Télégraphes; le commandant Druez ; Hennebique, directeur des Contributions indirectes ; Malegié, président de la Société des employés de commerce, etc.

La compagnie des sapeurs-pompiers formait la haie sur le parcours.

A midi moins le quart, le cortège entrait à l'église.

Pendant la messe, célébrée par M. l'abbé Decock, un orchestre symphonique, dirigé par M. Oscar Petit, a fait entendre divers morceaux, parmi lesquels la marche funèbre de Chopin. M. Duvillier, ténor, a chanté un « Pie Jesu ».

L'offrande a duré jusqu'à la fin de la messe.

Mgr Lame, archiprêtre, doyen de Saint-Maurice, a donné l'absoute.

Le cortège s'est reformé dans le même ordre pour se rendre au cimetière.

Sur le parcours, comme avant la cérémonie religieuse, la musique des sapeurs-pompiers exécutait des morceaux funèbres.

Au cimetière, à l'entrée, M. Charles Delesalle a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Au nom du Conseil municipal, au nom du Bureau de Bienfaisance, au nom de la Ville de Lille tout entière, je viens rendre l'hommage ému d'une reconnaissance profonde à l'homme que nous venons de conduire à cette tombe.

Emile Desmet avait occupé près de vingt ans la profession de chevilleur aux Abattoirs de Lille. En 1871, il quittait notre ville pour aller exercer la même profession à Paris, où il réussissait à se créer, par son travail, ce-

---

FEUILLETON 5.

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

Le désespoir du pauvre homme fut affreux, mais le temps qui apporte sa cicatrice à chaque blessure, adoucit ses regrets et il se consacra tout entier à cette charmante blondinette dont le berceau s'était dressé sur une tombe.

Dans ses rêves d'avenir, son aisance lui parut médiocre ; il voulut être riche, posséder une grosse fortune qu'un jour il déposerait dans la corbeille nuptiale de l'enfant adorée.

Et pour posséder cette fortune, il précipita les choses.

Il se lança dans des spéculations de bourse, plaça ses capitaux dans des affaires que des financiers plus adroits que scrupuleux lui avaient recommandées comme devant être des plus fructueuses.

Hélas, ce furent ces financiers qui s'enrichirent et Pierre Josselin qui se ruina.

Il laissa d'autres défendre leur mauvaise foi par des artifices de procédure : lui, n'écouta que sa conscience, et il vendit tout ce qu'il possédait, les bijoux de sa femme, son domaine des Chevillettes.

La confiance illimitée qu'il avait eu le tort de placer en ceux qui avaient drainé tout son avoir, faillit même l'[illegible] lui, innocent sur les bancs de la correctionnelle.

Mais son honnêteté triompha ; les juges reconnurent sa bonne foi et le renvoyèrent indemne des poursuites.

Quand il eut entièrement désintéressé ses créanciers, il lui restait juste quelques milliers de francs.

L'épreuve fut terrible pour Pierre Josselin.

Tous ses projets, tous ses rêves d'avenir s'étaient écroulés avec fracas.

Il restait seul entre sa ruine et cette enfant, désormais vouée à la pauvreté.

Alors il prit un parti héroïque. C'était le moment où la colonisation au Transvaal prenait tout son essor ; l'on venait d'y mettre à jour des mines d'or dont la valeur était fabuleuse, et le gouvernement de la République sud-africaine mettait à la disposition des émigrants européens de vastes étendues de territoire.

L'avocat n'eut pas un instant la pensée d'aller fouiller le sol à la recherche du précieux minerai.

Il se dit qu'il était fils de paysan et que cette fortune qu'il venait de perdre avait été tirée du sillon.

Il résolut de redevenir agriculteur ; non plus en France où il ne possédait plus rien, mais là-bas en ce lointain Transvaal, où courbé sur la glèbe, il essayerait de reconquérir l'aisance.

L'entreprise était hasardeuse, semée d'aléas et de dangers.

Mais il n'hésita pas.

Un jour, muni de tout ce qu'il avait sauvé de la débâcle, une dizaine de milliers de francs, il quitta le pays, tenant par la main la gentille Zézette qui venait d'atteindre sa troisième année.

Il quitta la France, mais non sans esprit de retour.

Comme pour garder un souvenir de la patrie absente, il appela son établissement sur les bords du Sterkstrom, les « Chevillettes » ainsi que s'appelait la ferme normande qui avait abrité son enfance.

M. Josselin n'avait pas trop mal conduit son entreprise ; il y avait cinq ans que le premier poteau de délimitation avait été planté, et déjà sa colonie était devenue une des plus belles fermes du Transvaal.

Et M. Josselin, toujours abîmé en ses pensées, récapitulait un à un, tous les chapitres de ce triste roman qu'avait été sa vie.

L'examen de conscience auquel il se livra fut sévère.

Pourtant, ce fut l'âme tranquille qu'il se redressa.

— Dieu soit loué ! dit-il, je pourrai léguer à ma fille un nom sans tâche.

En ce moment, obéissant à une sorte de fascination, son regard rencontra de nouveau *le diamant du Cafre*.

Machinalement il le reprit.

— Non ! continua-t-il, je n'ai pas le droit de demander à Zimbo des éclaircissements au sujet du trésor que la légende lui attribue ! Mais s'il arrivait que le vieux nègre vint m'en parler le premier, si, par un caprice quelconque, il voulait...

M. Josselin eut une nouvelle hésitation.

Puis se frappant la poitrine :

— Eh bien ! s'il en était ainsi, je me rappellerais que j'ai juré de lui refaire une dot.

IV

Le vicomte de Blaisois

Décidément, les instincts de Jim Blackbaern étaient bien mauvais, car, après avoir fait emporter le corps du nègre évanoui sous le fouet, il n'éprouva pas ce sentiment de satiété qui se produit chez l'être le plus dégradé qui a donné libre cours à sa colère.

— La canaille ! le gueux ! Tiens, frère Joe ! j'ai comme un regret de ne pas lui avoir entièrement brisé les os ! grommelait-il en regagnant l'intérieur du pavillon.

— Peu s'en est fallu que ce fut chose faite ! Pour tout l'or du diable, je ne voudrais pas être logé dans la peau du vieux.

Il est vrai que, dans l'état où je l'ai mise, elle ne vaut pas un penny.

Joe eut un haussement d'épaules, il attira à lui une des fioles de gin qui se trouvaient sur la table, en fit sauter le goulot d'un coup de couteau, versa une rasade à son aîné, n'oublia pas de remplir son propre verre, et tout en dégustant à petites gorgées :

— Maintenant que te voilà redevenu plus calme, je veux te dire la vérité, frère Jim ! Tu as eu tort ! oui, tu as eu tort de corriger si vertement le vieux nègre.

Jim sursauta.

— Hein ! est-ce que tu prendrais le parti de cette vermine ? Est-ce que tu me blâmerais davoir donné une leçon méritée à un rôdeur de désert, à un voleur de chevaux.

Tout d'abord, frère ! Zimbo n'est pas un voleur de chevaux ! Ce n'est pas lui qui a enlevé Forwaert ! J'en suis aussi sûr que tu m'auras vidé cette bouteille dans dix minutes ! Mais voilà ! Je suis bon garçon et n'ai pas voulu te priver d'une distraction honnête.

— Distraction que je me promets de recommencer à la première occasion.

— Je le répète, tu aurais tort ! Zimbo n'est pas un nègre comme les autres ! Déjà je t'ai engagé à méditer sur ce que les Cafres racontent à propos de sa mystérieuse existence.

— Encore l'histoire du trésor ?

— Mais oui, frère ! l'histoire du trésor qui, après tout, peut bien être vraie.

— Je ne dis pas non ! mais ...

— Qui nous dit que Zimbo, dernier descendant d'une tribu disparue, ne possède pas réellement le secret d'une mine plus riche que la nôtre et découverte jadis par ses siens.

Jim Blackbaern, les pupilles écarquillées, était tout yeux et tout oreilles ; un laborieux travail devait se produire en cette cervelle saturée de vapeurs alcooliques.

— Plus je pense à la chose, plus elle me semble possible — continua Joe. — Les gisements d'or abondent en ce pays. Les Cafres la possédaient avant nous et sont par conséquent, mieux renseignés sur la nature du sol et sur l'emplacement exact de ces précieux dépôts.

Joe eut une pause assez longue ; il fourragea à pleines mains dans les broussailles de sa chevelure et, sortant de son calme :

— Je te le répète, nous sommes des bénêts dont la place serait à Bedlam et non dans le désert africain. Nous nous laissons duper par un homme que nous avons toujours considéré comme un sauvage et qui est en train de nous donner une leçon dont nous ne recueillerons pas même les fruits...

— Ah ! s'il en était ainsi, gronda Jim dont la face s'empourpra de nouveau.

— Laisse donc ces grognements de bête prise au piège. En vérité, mon pauvre Jim, tu me fais pitié... Ce n'est pas par des coups de fouet, ce n'est pas par la vigueur de tes biceps que nous gagnerons la partie.

— Tu deviens de plus en plus énigmatique, frère Joe ! et je t'avoue que je ne comprends rien aux insinuations que tu me prodigues depuis un quart d'heure.

— C'est que, malgré toute la perspicacité dont tu te vantes...

— Ah ! par exemple !

— Tiens, frère ! Je gage que tu n'as jamais remarqué la protection que notre voisin, le Français, affecte d'accorder au vieux Cafre, qui a chez lui table servie et gîte tout prêt. Ces relations entre notre voisin et la vermine noire sont sujettes à caution. Pierre Josselin est plus malin que nous ; lui aussi soupçonne l'existence des précieuses pépites, et il estime qu'elles feraient meilleur effet dans son habit que dans le trou où le nègre le oublie ; il essaya de capter la confiance du vieux, il est adroit et il réussira si nous n'y mettons bon ordre.

— Que l'enfer m'engloutisse, Joe ! Tu parles comme la Bible ! Dès demain, je...

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille.